

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2026

LUTTER CONTRE LES FORMES RENOUVELÉES DE L'ANTISÉMITISME - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

N° 30

AMENDEMENT

présenté par

M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à instrumentaliser la lutte nécessaire contre toutes les formes de racisme dont l'antisémitisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France souhaite rappeler son opposition à ce texte et expliciter son véritable objectif.

Sous couvert de dénoncer de nouvelles formes d'antisémitisme, cette proposition de loi est un véritable pamphlet visant à défendre l'Etat d'Israël et criminaliser celles et ceux qui dénoncent le génocide à Gaza et les violations du droit international par le gouvernement de Benjamin Netanyahu.

Or il est bon de rappeler que les macronistes sont au pouvoir depuis 2017 et que l'antisémitisme n'a fait qu'augmenter. Les gouvernements successifs ont manqué à leurs propres engagements. Le

départ du délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) en juin 2024 a donné lieu à 8 mois de vacance, empêchant ainsi tout pilotage interministériel de la politique de l'État. Le plan national pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 (Prado) peine encore à être mis en œuvre. Les Premiers ministres Gabriel Attal et Michel Barnier n'ont pas respecté l'obligation de remise officielle du rapport annuel de la CNCDH par son président. En février dernier, la campagne d'affichage contre l'antisémitisme d'Aurore Bergé a été annulée car elle véhiculait des stéréotypes antisémites. Tout cela est regrettable et a des conséquences délétères.

Ainsi, contrairement à cette instrumentalisation affligeante de la lutte nécessaire contre toutes les formes de racisme dont l'antisémitisme à travers des mesures inefficaces et liberticides, nous pensons qu'il y a urgence à lutter contre la recrudescence des actes racistes et antireligieux et notamment à lutter effectivement contre l'antisémitisme. Pour cela, il convient de faire appliquer les outils déjà existants pour condamner les propos ou actes racistes plutôt que d'en créer de nouveaux et de développer les politiques de lutte contre les discriminations approfondissant la formation et la sensibilisation, la réponse pénale n'ayant jamais prouvé son efficacité. Tout cela nécessite des moyens suffisants. Or les gouvernements successifs ont imposé, à coup de 49.3, des budgets de plus en plus austéritaires, affectant la justice, l'éducation nationale ou encore l'enseignement supérieur et la recherche, des secteurs essentiels dans la lutte contre toutes les formes de racisme.

Par ailleurs, le Prado a été lancé en 2023 et aurait pu permettre d'établir de nouvelles actions et outils de prévention, sensibilisation, etc. dans tous les secteurs. Le Plan indique que « dans ce cadre, les ministères concernés se sont engagés à la bonne mise en œuvre de chaque action, et notamment à y consacrer les moyens nécessaires. Chaque ministère rendra compte, lors des réunions interministérielles (tous les 3 mois) et du comité de suivi du plan (tous les 6 mois), de la mise en œuvre des actions dont il assure le pilotage. » Mais les associations auditionnées par le Groupe d'études à l'Assemblée nationale racisme et discriminations raciales ou religieuses relevaient le manque de moyens du plan et l'opacité dans la gestion des fonds par la Dilcrah. De plus, il est censé s'appliquer à moyens constants, alors même que les ministères chargés de son application subissent des coupes budgétaires sans précédent, démontrant le peu de volonté d'effectivité de ce plan.

Ainsi, nous souhaitons rappeler qu'une politique cohérente de lutte contre les discriminations suppose un investissement massif dans la prévention, la formation et l'accompagnement des victimes : amélioration de l'accueil des victimes et des dépôts de plainte, création d'un pôle judiciaire de lutte contre les discriminations et les violences intra-familiales, sexuelles et sexistes, par tribunal, comprenant des magistrat·es du siège et du parquet ainsi que des officier·es de police judiciaire spécialisé·es, formation des forces de l'ordre, renforcement des dispositifs d'égalité et de lutte contre toutes les formes de racisme, etc.

Mais en réalité, ce texte ne propose rien pour lutter véritablement contre l'antisémitisme et n'apporte pas les moyens nécessaires pour mener cette lutte. A l'inverse, il essentialise nos compatriotes juifs en les assignant à la politique du gouvernement israélien.